CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM411 **Valable du 24/01/2022 au 23/01/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 15/10/1986
Forme juridique : SAS

Capital : 103 090

Dénomination sociale : FRANCK FER

16 RUE MONTAIGNE
62670 MAZINGARBE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 2008B40209

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 339 094 575 00059
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 3034804

Assurance Responsabilité travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011103021604

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA ASSURANCES IARD 11097366004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 03 21 29 13 66 **Fax :**
Portable : 06 73 88 36 42
Responsabilité légale : DEFONTAINE SEBASTIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL
VARET PHILIPPE PRÉSIDENT

Responsable Technique : BERTELOOT AUDREY

Site internet : http://www.franckfer.com
E-mail : sasfranckfer@varet-franckfer.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	42	EFF3	13 628 248	CA8
Dans l'activité	25	EFF3	3 260 574	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 30/10/2025	24/01/2022	23/01/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 26/11/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025